



Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Éducation nationale
Ministère de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

N/R : CC/NA 21 13/14

Paris, le 23 janvier 2014

Objet : *place des lycées dans la relance de l'éducation prioritaire*

Monsieur le Ministre,

Le SE-Unsa a accueilli favorablement les mesures annoncées sur la refondation de l'éducation prioritaire dans les réseaux écoles-collège. Elles vont dans le sens de la réussite des élèves et de l'amélioration des conditions d'exercice des personnels.

Cependant, pour le SE-Unsa, on ne peut pas relancer l'éducation prioritaire en ignorant les lycées, et plus particulièrement les lycées professionnels, qui accueillent majoritairement des jeunes originaires de catégories socio-professionnelles très défavorisées. Les équipes de ces établissements, qui comptent de nombreux jeunes enseignants et personnels non-titulaires, sont en première ligne dans la lutte contre le décrochage scolaire et les sorties sans diplômes.

Comme il est rappelé, à juste titre, dans le paragraphe introductif du dossier de présentation « refondation de l'Éducation prioritaire » : "L'école de la République a pour mission de donner à l'ensemble des enfants de France, quel que soit leur milieu d'origine, les mêmes possibilités de construire leur parcours scolaire, personnel et professionnel." Pour le SE-Unsa, les lycées professionnels ont donc toute leur place dans le dispositif qui va se mettre en place.

Nous souhaitons donc qu'une réflexion, tant au plan national que local, soit conduite afin de prendre en compte la situation des lycées et de leurs équipes actuellement engagés dans l'Éducation prioritaire.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Christian CHEVALIER
Secrétaire Général du SE-UNSA